



## **CHEF CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP 2)**

*Durée 10 jours*

### ***Public concerné***

Personne postulant à un emploi de Chef d'Equipe de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par l'Arrêté du 2 mai 2005.

### ***Objectif***

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de Chef d'Equipe de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'Arrêté de référence, et au Référentiel d'emploi.

### ***Pré-requis***

- Diplôme SSIAP 1 (ou équivalent) avec expérience d'un an dans la fonction d'Agent de Sécurité Incendie.
- Diplôme SST ou AFPS (et DSA à compter du 1er janvier 2010).
- Bonne maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).
- Aptitude médicale.

### ***Qualification***

Formation qualifiante et diplômante sanctionnée par le diplôme SSIAP 2 (qualification de Chef d'Equipe de Sécurité Incendie).

### ***Nombre de stagiaires***

12 maximums.

### ***Contenu***

#### **Rôles et missions du chef d'équipe**

Gestion de l'équipe de sécurité.

Management de l'équipe de sécurité.

Organiser une séance de formation.

Gestion des conflits.

Evaluation de l'équipe.

Information de la hiérarchie.

Application des consignes de sécurité.

Gérer les incidents techniques.

Délivrance du permis de feu.

### **Manipulation du système de sécurité incendie**

Système de détection incendie.

Système de mise en sécurité incendie.

Installations fixes d'extinction automatique.

### **Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie**

Réglementation Code du travail.

### **Chef du poste central de sécurité en situation de crise**

Gestion du poste central de sécurité.

Conseils techniques aux services de secours.

---

## **Les missions du chef d'équipe de sécurité incendie :**

- Le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- Le management de l'équipe de sécurité
- La formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie
- La prévision technique encadrée par les règlements de sécurité
- L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent
- La direction du poste de sécurité lors des sinistres.